



**DELIBERATION N° 22/040 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT L'ORGANISATION DE LA PREMIÈRE ÉDITION DES ASSISES  
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

**AUTORIZENDU L'URGANIZAZIONE DI A PRIMA EDIZIONE DI L'ASSISE  
DI L'ARCHITETTURA È DI U PATRIMONIU**

**SEANCE DU 1ER AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt deux, le premier avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 18 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Romain COLONNA, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Baptiste ARENA à M. Paul-Félix BENEDETTI  
Mme Véronique ARRIGHI à Mme Paula MOSCA  
M. Jean-Marc BORRI à M. Jean-Félix ACQUAVIVA  
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI  
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Charlotte TERRIGHI  
Mme Anna Maria COLOMBANI à M. Hervé VALDRIGHI  
Mme Christelle COMBETTE à M. Didier BICCHIERAY  
Mme Frédérique DENSARI à Mme Muriel FAGNI  
M. Petru Antone FILIPPI à M. Paul-Joseph CAITUCOLI  
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA à M. Jean-Christophe ANGELINI  
M. Pierre GUIDONI à Mme Charlotte TERRIGHI  
M. Xavier LACOMBE à M. Georges MELA  
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. Don Joseph LUCCIONI  
M. Laurent MARCANGELI à Mme Valérie BOZZI  
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Danielle ANTONINI  
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Mme Nadine NIVAGGIONI à M. François SORBA  
M. Jean-Paul PANZANI à M. Jean-Jacques LUCCHINI  
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI  
M. Antoine POLI à Mme Julia TIBERI  
M. Louis POZZO DI BORGIO à M. Hyacinthe VANNI  
M. Paul QUASTANA à M. Paul-Félix BENEDETTI  
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS  
M. Jean-Michel SAVELLI à Mme Valérie BOZZI  
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Chantal PEDINIELLI

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son titre VII,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 05/109 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2005 approuvant les grandes orientations de la politique de la Collectivité Territoriale de Corse dans le domaine du patrimoine,

- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> avril 2022 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2022-08 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 29 mars 2022,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** l'organisation de la première édition des « Assises de l'architecture et du patrimoine », les 6 et 7 mai 2022 à Corti.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 1er avril 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 31 MARS ET 1ER AVRIL 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**URGANIZAZIONE DI A PRIMA EDIZIONE DI L'ASSISE DI**  
**L'ARCHITETTURA È DI U PATRIMONIU**

**ORGANISATION DE LA PREMIÈRE ÉDITION DES ASSISES**  
**DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### **Contexte de l'organisation des premières Assises de l'Architecture et du Patrimoine les 6 et 7 mai 2022**

« L'architecture est une expression de la culture ».

Ces premiers mots de la loi du 3 janvier 1977 trouvent tout leur sens dans le fait que l'architecture constitue l'ensemble des témoins bâtis d'une culture, autrement dit de l'organisation d'une société humaine sur un territoire donné et selon ses propres codes, traditions et modes de vie.

Sans passéisme aucun, les formes bâties anciennes sont de véritables exemples d'intelligence humaine appliquée à l'utilisation raisonnée de la ressource d'un territoire. Les usages populaires, les savoirs constructifs et agricoles, et ce qu'ils ont généré comme formes et typologies bâties, et comme transformation des paysages, sont autant de leçons d'efficacité et d'humilité transposables dans le présent.

Dans cet esprit, les premières Assises de l'Architecture et du Patrimoine ont vocation à ouvrir le champ d'une vaste réflexion fondée sur la capacité du patrimoine architectural à s'inscrire dans notre quotidien et à occuper une place prépondérante dans le développement de notre société et l'aménagement des territoires de la Corse.

L'organisation de ces Assises trouve son origine dans le constat actuel qui est que la société contemporaine a engendré sur la ville, et sur l'urbanisation plus généralement, bien des maux, notamment un étalement urbain toujours plus important, un manque de planification conduisant à la disparition des centres, une uniformisation des espaces urbanisés et leur déconnexion progressive des territoires sur lesquels ils s'implantent.

Les modèles où priment rentabilité et profit se développent, au détriment des paysages, de la qualité environnementale et du bâti. Le développement des centres commerciaux périphériques couplés à des projets immobiliers de grande envergure marquent, à ce titre, un tournant dans l'histoire de l'urbanisation du territoire.

Alors qu'environ cinq mille permis de construire sont délivrés chaque année en Corse, il apparaît urgent de porter un regard sur ce développement démographique et urbain de grande ampleur et d'y apporter des solutions. Qu'il s'agisse de villas individuelles fortement consommatrices d'espace, de zones commerciales périphériques ou de projets immobiliers dans les centres urbains, ces projets ont en commun de ne pas prendre en compte l'histoire, la géographie, la topographie, les spécificités et particularités du contexte local.

La Corse est soumise aux mêmes défis que de nombreux autres territoires, mais peut-être de manière plus accrue dans la mesure où il s'agit d'une île, île montagne, la moins peuplée de Méditerranée et soumise à une forte spéculation. Le secteur du bâtiment est aujourd'hui l'un des plus dynamiques. La Corse tire sa principale richesse de l'activité touristique et de l'économie de la construction, exposant ce territoire et son peuple aux conséquences d'une économie résidentielle peu résiliente.

Pourtant la Corse a les moyens de proposer un modèle de développement alternatif prenant en compte les particularités locales tout en s'inscrivant dans la modernité et le développement durable. D'ailleurs les Assises seront aussi l'occasion de montrer tous les projets de qualité qui peuvent être développés et comment ils répondent à l'impératif de protection du patrimoine architectural, environnemental, bâti et paysager.

Les Assises de l'Architecture et du Patrimoine ont vocation à faire converger les visions des acteurs qui œuvrent en faveur de la prise en compte de la dimension architecturale, paysagère et environnementale dans les projets et de les confronter aux porteurs de projets qu'ils soient des maires, des présidents d'intercommunalités ou des citoyens.

Ce qui est proposé à travers ces Assises, c'est de poser un regard sur la ville contemporaine corse, et de s'interroger sur la manière dont on construit en Corse au 21<sup>ème</sup> siècle.

### **La transversalité de l'architecture et du patrimoine**

Au-delà de la grande thématique en soi qu'elle représente, l'architecture, avec sa dimension patrimoniale, est transversale aux grandes questions de société actuelles. Ainsi, la dimension culturelle croise de manière directe les enjeux économiques, écologiques, sociaux, politiques, humains...

C'est donc selon ce principe de transversalité que ces Assises l'aborderont.

Il s'agira donc, suivant une double approche à la fois concrète, à travers l'état actuel et les évolutions possibles des outils réglementaires et opérationnels, et plus théorique d'autre part, avec la question de l'enseignement et de la recherche, d'aborder plusieurs de ces grands enjeux tels que ceux liés à la transition écologique, à l'économie et aux équilibres territoriaux, aux conditions de vie, et enfin à la recherche et l'enseignement de l'architecture et des disciplines de l'aménagement du territoire.

Pour accompagner les mutations de notre société, les métiers du cadre de vie et de l'aménagement du territoire (architectes, paysagistes, urbanistes, ingénieurs...) font évoluer et diversifient leurs pratiques. Ils sont de plus en plus présents au côté des collectivités, en particulier des mairies, dans le cadre de missions de conseil, d'élaboration des documents d'urbanisme, d'assistance à maîtrise d'ouvrage... sachant s'investir en amont de l'acte de bâtir, comme professions « ressource » dans les processus de décision et la définition des politiques publiques en matière de culture et d'aménagement.

Pour la Collectivité de Corse, chef de file de bon nombre de ces politiques publiques,

ce contexte est une opportunité d'engager une réflexion sur la conception de ces « nouveaux » modèles d'habitat et de lieux de vie plus respectueux des équilibres territoriaux et pouvant revêtir une valeur d'exemple.

### **Une remise en cause des modèles urbains dominants : Transformer pour mieux habiter**

En Corse il est de plus en plus difficile de se loger dignement. La précarité énergétique, la hausse inconsidérée des prix du marché, la carence en logement social accentuent ces difficultés. La pandémie du COVID-19, révélateur criant d'inégalités en la matière, s'ajoute aux multiples crises économiques, sociales, climatiques... pour se ressentir jusque dans les conséquences des choix urbains qui ont été faits depuis des décennies.

De la dépendance à l'automobile dans les zones périurbaines avec ses conséquences sur le pouvoir d'achat, aux contraintes révélées par les confinements dans des centres-villes saturés, en passant par les conditions de vie des populations âgées et la menace des risques naturels sur des territoires toujours plus vulnérables, une remise en question des modèles de développement urbain prédominants s'impose.

La crise sanitaire inédite vécue par le monde entier a généré de quoi nous inciter collectivement à remettre à plat bon nombre de certitudes quant à ces modèles de développement, de consommation. En l'occurrence, c'est la première fois que sont remis aussi profondément en question les modèles de conception et de production de la ville et du logement. Aux enjeux liés à la consommation des espaces agricoles, à la mobilité, à l'artificialisation des sols, au maintien des espaces publics et du lien social qui s'y développe... se confronte, de manière inédite à notre époque, celui de la santé publique.

Cela apporte notamment un éclairage nouveau à la problématique du développement des lieux de vie dans la ruralité, qu'il est impératif de prendre en compte dans nos propres réflexions.

En effet, si certains territoires périurbains et ruraux se portent bien du fait de leur proximité avec les agglomérations et les circuits touristiques, beaucoup de communes rurales insulaires connaissent une situation de déprise démographique et économique. Leur population est majoritairement âgée et caractérisée par un faible niveau de ressources. Les jeunes générations quittent depuis des décennies les villages pour leurs études ou travailler dans les villes ou sur le continent.

Si l'on observe depuis plusieurs années un phénomène de « retour à la terre » de jeunes voulant s'impliquer dans la vie de leur village, les nouveaux habitants des villages sont souvent des « néo-ruraux » ou bien des populations immigrées répondant à des opportunités d'emploi, souvent dans les activités agricoles ou artisanales.

Dans ces zones, beaucoup de maisons et immeubles anciens sont inhabités ou bien habités quelques semaines dans l'année, en indivision, voire en ruine. Les projets de réhabilitation peinent à y aboutir faute de moyens. Si de nombreuses initiatives publiques existent, les petites communes ne sont en général pas structurées pour pouvoir porter et gérer des projets immobiliers, et se confrontent à de réelles

difficultés. D'autre part, les opérateurs privés ne se mobilisent pas pour les projets de réhabilitation ou de transformation du patrimoine ancien, trop coûteux par rapport à la construction neuve du fait de leurs marges. Les promoteurs se désintéressant des zones où le marché cesse d'être tendu, seuls les constructeurs de maisons individuelles réussissent à être compétitifs en maîtrisant le coût de leurs produits standardisés, répondant ainsi au niveau de ressources des habitants.

Ce phénomène favorise l'étalement des territoires de plaine, plus faciles à construire, attirant les nouveaux habitants au détriment des villages anciens dont les enjeux de protection, au titre de leur valeur patrimoniale, entrent parfois en confrontation avec ceux liés à une nécessaire adaptation à la réalité des modes de vies actuels.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de réfléchir à pouvoir « transformer pour mieux habiter ». En effet, dans le contexte actuel où les centres urbains montrent leurs limites du fait de la forte densité, de la pollution, du stress et du coût de l'accès à la propriété, d'autres situations sont à imaginer. Les villages et petites villes peuvent redevenir des territoires d'équilibre entre les fonctions productives et résidentielles et de reconnexion des habitants à leur lieu de vie, tout en répondant à leurs préoccupations en matière de pouvoir d'achat, de contraintes de mobilité, d'une réappropriation de la culture et du lien à la terre et au village, et enfin d'une éthique de plus en plus recherchée en termes de mode de vie et de consommation au quotidien.

### **Contexte législatif et évolution du PADDUC**

La législation actuelle, dans sa complexité, incite aujourd'hui davantage à la construction nouvelle au détriment de la réhabilitation de l'existant. Une réappropriation volontariste du patrimoine est indispensable pour favoriser la rénovation, la réutilisation, la restructuration, la réparation, et non plus les logiques de destruction/ reconstruction et de construction neuves génératrices d'un étalement urbain consommateur de terres agricoles et naturelles.

Les spécificités culturelles, géographiques, historiques... de la Corse doivent être mises en perspective avec le contexte législatif actuel, en particulier la Loi « Climat et résilience » et son principe « zéro artificialisation nette », mais également avec les possibilités offertes par les outils dont est dotée la Collectivité de Corse.

Depuis les transferts de compétences de 1991 et surtout de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 et enfin la loi NOTRE et la mise en place de la Collectivité de Corse au 1er janvier 2018, la situation du patrimoine en Corse a beaucoup évolué. Ainsi aujourd'hui, la Collectivité de Corse définit et met en œuvre l'essentiel des politiques publiques à l'échelle de l'île. Cette nouvelle situation institutionnelle peut représenter un avantage intéressant pour poser des principes et des actions exemplaires.

Le PADDUC, dans sa double dimension de projet de société et de document opérationnel, est un outil majeur en matière de concrétisation de ces politiques et actions.

Les Assises de l'Architecture et du Patrimoine se voudront comme l'opportunité d'anticiper et d'enrichir sa future évolution.

La proposition de loi relative à l'évolution statutaire de la Collectivité de Corse afin de lutter contre la spéculation foncière et immobilière dans l'île, portée par le Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Haute-Corse Jean-Félix Acquaviva et adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale le 4 février 2022, ouvre un champ de perspectives nouveau en matière d'adaptation aux réalités géographique, démographique, économique, sociale et culturelle de la Corse, en créant un droit d'expérimentation législative à la Collectivité de Corse. Ce droit pourra concerner les textes réglementaires liés à l'aménagement du territoire et s'inscrire dans cette logique d'évolution.

### **Les outils au service de la qualité architecturale et paysagère**

Des outils et acteurs institutionnels et/ou associatifs sont présents en Corse pour documenter, encadrer, sensibiliser et informer sur l'architecture, le patrimoine, le paysage etc...

On peut citer en premier lieu le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement qui à travers ses missions premières accompagne en Corse un certain nombre de communes et/ou intercommunalités ainsi que des particuliers et maitres d'ouvrage. Les Assises seront l'occasion de faire connaître et valoriser l'ensemble du travail réalisé.

D'autres acteurs ont un rôle déterminant : on peut penser à l'Ordre des architectes de Corse, associé à l'organisation des premières Assises, mais aussi à l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie, qui, à travers sa mission de conseil, apporte un accompagnement sur le volet paysager dans le cadre de la prise en compte des orientations du PADDUC sur le volet paysage, à l'Office de l'Environnement de la Corse qui intervient notamment sur la rénovation des centres anciens des villages, ainsi qu'à la Maison de l'Architecture de Corse, qui œuvre en faveur du développement de la notion et de la pratique architecturale sur l'ensemble du territoire.

Un outil central et majeur reste la Charte architecturale et paysagère qui, réalisée à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité, est un support méthodologique destiné à guider tous les acteurs de l'urbanisme et du cadre bâti, depuis la conception d'un projet jusqu'à l'obtention de toutes les autorisations pour le réaliser.

La Charte a une valeur incitative et pédagogique, mais son contenu peut revêtir un caractère opposable lorsque ses prescriptions sont intégrées dans le règlement architectural d'un Plan Local d'Urbanisme, ayant parfaitement cette vocation.

On peut citer les « Villes et pays d'art et d'histoire » comme Aiacciu, Bastia, Bunifaziu, et Sartè qui reposent sur un partenariat entre l'État, la Collectivité de Corse et les collectivités territoriales candidates et labellisées.

Cet accompagnement a vocation à soutenir la qualité des actions réalisées dans le cadre du label, à contribuer à une harmonisation du réseau et à son identification par le public. La Collectivité de Corse soutient l'action culturelle et patrimoniale des collectivités. À ce titre, elle demeure, sur le territoire, le principal soutien et partenaire des collectivités engagées sur ce label.

Les politiques et actions de la Collectivité de Corse en matière de patrimoine,

particulièrement s'agissant de la conservation et la restauration du patrimoine mobilier et immobilier protégé, doivent se poursuivre avec le même volontarisme, tant par ses compétences de maîtrise d'ouvrage directe que par sa capacité d'aide au tiers, en particulier aux communes, pour la réalisation de leurs projets patrimoniaux. Il faut s'atteler à préserver et transmettre l'héritage du passé et maintenir le patrimoine vivant, en l'inscrivant dans le présent, en l'intégrant dans les stratégies de développement et d'aménagement locales, voire en lui permettant d'évoluer.

Les enjeux de protection et de conservation ne seront toutefois pas forcément identiques, qu'il s'agisse du patrimoine d'exception et des monuments historiques, ou bien des centres urbains et villages anciens qui sont avant tout des lieux de vie requérant de nécessaires adaptations et évolutions.

L'application de nouveaux outils permettant de conjuguer, non plus la seule protection, mais la mise en valeur et l'innovation, est une véritable opportunité d'intégrer le patrimoine comme nouvelle ressource pour le développement territorial. Des réflexions sont déjà engagées sur cette question conjuguant enjeux de conservation du patrimoine et revitalisation des villages, avec notamment le soutien du Comité de Massif au projet de reconversion du couvent d'Alandu en logements étudiants.

Cette réflexion doit donc porter sur l'optimisation, le renforcement et le perfectionnement des outils permettant aujourd'hui en Corse d'agir activement sur cette thématique.

Parmi ces outils, les *Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)* permettent de lutter contre les situations d'indécence et d'insalubrité des logements, de produire des logements à loyers maîtrisés, de sortir de la vacance, d'adapter les logements au vieillissement et au handicap en favorisant le maintien à domicile en autonomie, d'améliorer les performances énergétiques, de transformer les résidences secondaires en résidences principales, et de réhabiliter le bâti ancien des centres-villes et des villages.

Couvrant aujourd'hui l'essentiel des territoires intercommunaux de l'île avec le soutien de la Collectivité de Corse, ce dispositif efficace présente un potentiel d'amélioration en matière de qualité architecturale et de valorisation patrimoniale, de même que le programme *ORELI - Outils pour la Rénovation Énergétique du Logement Individuel*, porté par l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse.

Le dispositif de la Collectivité de Corse *Una casa per tutti, una casa per ognunu* renforce les politiques de l'institution en matière d'aide au logement et de lutte contre la spéculation, la dépossession foncière et la paupérisation de la population rendant toujours plus difficile l'accès à un logement de qualité tout en soutenant la revitalisation des centres-villes.

La politique d'aide aux communes, intercommunalités et territoires de la Collectivité de Corse par le biais des dynamiques territoriales s'oriente également de manière volontariste pour réduire les fractures territoriales et lutter contre la désertification des zones rurales en améliorant la qualité des infrastructures, en favorisant l'installation d'entreprises et d'acteurs économiques et de services publics, et en

soutenant les projets urbains portés par les communes et visant à améliorer la qualité du cadre de vie.

### **Organisation des Assises de l'Architecture et du Patrimoine**

Organisées sur deux jours à Corti, à l'Université et au Musée de la Corse, ces assises ont vocation à créer le cadre de débats, de propositions et d'une réflexion commune avec l'ensemble des acteurs concernés : élus, institutionnels, architectes et professionnels de l'aménagement du territoire et du cadre de vie, et plus largement avec le grand public.

Elles seront articulées autour de plusieurs tables rondes qui déclineront au cours de la première journée deux thèmes principaux :

- Habiter autrement
- Transformation du bâti existant

Ces thèmes seront par ailleurs illustrés, sur le parcours menant depuis l'espace d'accueil des participants à l'amphithéâtre où se dérouleront les tables rondes, par des travaux d'architectes exerçant en Corse recueillis par le Conseil de l'Ordre des architectes. Il s'agira d'illustrer la production architecturale insulaire et l'engagement de la profession quant aux enjeux de notre temps.

### **Culture architecturale, recherche, enseignement et formation**

L'évolution des pratiques professionnelles dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage passe nécessairement par une diffusion de la culture architecturale auprès de tous les publics. A ce titre, la sensibilisation des jeunes publics à l'architecture et au patrimoine se révèle être un enjeu important en la matière : Leur permettre de développer leur sens de l'observation sur le cadre bâti qui les entoure est de nature à développer leur sens critique sur leur cadre de vie.

Cela leur permet de mieux comprendre la ville et la société et d'en devenir des acteurs responsables. Par sa compétence en matière d'éducation, avec la structure dédiée qu'est le CAUE et en s'appuyant sur les architectes insulaires, la Collectivité de Corse peut être moteur de la transmission de cette culture architecturale et patrimoniale auprès des jeunes.

La réflexion architecturale, urbaine et paysagère mobilise de nombreuses compétences pour la fabrication de ce cadre de vie. La pratique professionnelle de l'architecture s'appuie sur une véritable transversalité des savoirs. Elle possède ses règles propres et les porosités avec un vaste corpus de disciplines sont variées. L'architecture puise ainsi de ses ressources dans les mathématiques, la résistance des matériaux, mais également dans l'anthropologie, la sociologie, l'économie, la géographie, l'histoire, les arts... pour constituer une discipline au sens premier du terme, à savoir une branche de savoirs et de connaissance pouvant donner matière à un enseignement. S'interroger sur l'enseignement de l'architecture en Corse revient à aborder la question selon deux entrées distinctes dont les temporalités sont différentes :

La première est celle, immédiate, des besoins des architectes et des métiers connexes, en particulier les entreprises du BTP en termes de formation,

indispensable pour pouvoir suivre en temps réel les mutations de la société et s'y adapter. En cela, il est important de pouvoir fédérer les acteurs du secteur comme les ordres professionnels, les Chambres des Métiers et de Commerce, les Instituts de formation et l'Université de Corse, pour pouvoir améliorer l'offre de formation professionnelle en Corse et permettre une montée en compétence des professionnels insulaires.

La seconde entrée est celle de la spécialisation et la diversification des savoirs par une formation longue. L'évocation préalable de la problématique de la transversalité des disciplines implique la nécessité de développer des compétences et des savoirs dans les disciplines connexes, conduisant déjà de nombreux professionnels à effectuer des cycles d'études post-diplôme comme les DSA (diplômes de spécialisation et d'approfondissement) dispensés par les écoles d'architecture, des masters spécialisés, voire des doctorats universitaires, notamment des doctorats en architecture depuis que cela l'a été permis en 2006.

La Corse ne possède pas d'école d'architecture, mais l'opportunité de réfléchir de manière opérationnelle à court ou moyen terme à l'implantation en Corse d'un enseignement de l'architecture est réel. Le Diplôme Universitaire « qualité environnementale du cadre bâti en milieu méditerranéen » porté par l'Université de Corse et son école d'ingénieurs PAOLITECH avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier et l'Ordre des Architectes de Corse s'est voulu comme le premier acte opérationnel avec une ambition à plus long terme visant à développer la recherche doctorale et, à terme, pourquoi pas poser les bases d'une réflexion autour d'un projet d'école d'architecture corse.

### **Exposition « Trà Mare è Monti, architettura è patrimoniù »**

Les Assises de l'architecture et du patrimoine s'articuleront avec une présentation de l'exposition « Trà mare è monti, architettura è patrimoniù » qui prendra place pendant environ trois mois au Musée de la Corse. La journée du 7 mai lui sera consacrée.

Cette exposition est organisée suivant 3 séquences successives suivant une logique thématique et chronologique.

La première séquence présentera à travers les collections de photographies, de maquettes et de plans anciens du service de l'Inventaire de la Collectivité de Corse, la diversité du patrimoine architectural de la Corse, traversant toutes les typologies, depuis les implantations néolithiques jusqu'aux friches industrielles du 19<sup>e</sup> siècle, en passant par les grandes architectures religieuses et civiles.

Une deuxième séquence mettra en lumière un patrimoine architectural singulier par sa dimension productive, à travers l'exploitation de la filière castanéicole, du fruit jusqu'au bois et ses dérivés. Cette industrie a laissé d'importants témoignages bâtis identifiés en quelques principaux sites posant aujourd'hui la question de la reconversion d'un patrimoine obsolète.

La troisième dernière séquence présentera près de vingt ans de travail de recherche de l'architecte Jean Christophe Quinton dans sa région des Dui Sorru. Établi à Paris, Jean-Christophe Quinton est architecte praticien et enseignant. Il est également directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles. Intitulée « Trà mare è monti », cette exposition présentée en 2021 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine de Paris interroge le chemin qui, entre intuition et déduction, mène à la

forme architecturale à travers un double tropisme naturel et culturel propre à la Corse. Cette exposition met en avant une dizaine de projets conçus entre 2003 et 2022 dans sa région d'origine des Dui Sorru comme une réponse aux enjeux actuels de l'habitat. Cette réponse sera développée dans une conférence de l'architecte accompagnant l'exposition.

A l'issue de ces deux journées, la réflexion se poursuivra sur un temps plus long sous forme d'ateliers qui devront aboutir sur la formalisation de propositions et solutions opérationnelles adaptées aux réalités de la Corse.

Le coût des Assises est évalué à 40 000 euros, pour environ 150 invités et participants. Il comprend la prise en charge des frais d'hébergement des intervenants extérieurs, les frais de transports associés, la restauration, la communication, les panneaux d'affichage des projets architecturaux, la publicité... Il sera pris en charge sur les différents chapitres budgétaires concernés de la Collectivité de Corse.

Construire le cadre physique de la société, le cadre de l'espace public, c'est construire l'espace démocratique.

En cela l'architecture n'est pas que technique, elle est politique. Elle est aussi une manifestation concrète de la culture, un moyen de transmission de notre mémoire collective. Cela semble évident, mais force est de constater que ce lien entre notre culture et sa traduction bâtie s'est effacé, au profit d'une standardisation et d'une médiocre banalisation, dans une Corse et un monde en pleines mutations.

La culture est un moyen d'émancipation. Le mouvement du Riacquistu l'avait bien compris en voulant insuffler un esprit nouveau à une culture corse menacée d'effacement. Cela s'est opéré par une réappropriation de la tradition comme moteur d'une extraordinaire dynamique de création, ayant porté ses fruits sur désormais plusieurs générations. Si cela a permis la transmission d'un important patrimoine immatériel par l'écriture, la poésie ou le chant, il est réaliste aujourd'hui d'espérer, à travers l'ouverture de cet espace de réflexion, que naisse une même conscience, celle d'un Riacquistu architectural, en transposant dans le présent les leçons du passé pour bâtir le cadre de vie de demain.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

### **Pré programme indicatif**

#### ***Première journée - vendredi 6 mai 2022***

Università Pasquale Paoli

##### **Matin**

- Accueil des participants et parcours illustré jusqu'à la salle de conférences.
- Allocutions de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, M. le Président de l'Exécutif, de Mme la Conseillère Exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation, de M. le Président de l'Université de Corse,
  
- Table ronde « Habiter autrement »
  - Dynamiques architecturales, urbaines et paysagères en Corse - état des lieux et perspectives
  - Outils opérationnels qualitatifs (documents d'urbanisme, chartes architecturales et paysagères, chartes promoteur...)
  - Densification et variété des typologies bâties – Jean-Christophe Quinton, Architecte et directeur de l'ENSA Versailles

##### **Après-midi**

- Table ronde « Transformer le bâti existant » :
  - Réhabiliter, réutiliser, restaurer, rénover
  - Politique de la réhabilitation du logement : faire évoluer les politiques de rénovation énergétique vers une qualité de l'habitat (lumière, espace...)
  - Le patrimoine comme enjeu transversal
  
- « Théorie, pratique et enseignement » : état des lieux et perspectives de l'enseignement en Corse des disciplines de l'architecture et des métiers du cadre de vie.
  - Les métiers du bâtiment (savoir-faire et techniques traditionnelles, les enjeux contemporains de la rénovation)
  - La recherche doctorale
  - La professionnalisation
  - Une école d'architecture en Corse ?

#### ***Deuxième journée - samedi 7 mai 2022***

Museu di a Corsica

##### **Matin**

- Exposition « trà mare è monti, architettura e patrimoniu »
  - Allocution inaugurale
  - Visite commentée de l'exposition

## Annexe 1 :

### **Présentation de l'exposition Trà mare è monti**

#### ***Trà mare è monti*** Architettura è Patrimoniu

#### **Introduction :**

Dans son ensemble et dans la diversité de ses typologies, le patrimoine architectural de la Corse est un témoin essentiel d'une culture, autrement dit de l'organisation d'une société humaine sur son territoire de vie selon ses propres codes et traditions. En cela, l'architecture « d'hier », qu'elle soit savante ou vernaculaire, qu'elle soit héritée des époques antique, médiévale ou moderne, constitue avec celle « d'aujourd'hui » une de nos grandes richesses culturelles et la représentation concrète d'une mémoire collective à transmettre aux générations futures.

Il apparaît donc essentiel de faire l'inventaire des éléments de notre héritage, afin de comprendre le passé, mais aussi prendre conscience des évolutions et poser une réflexion sur les perspectives d'avenir. A travers l'architecture et le patrimoine, un projet de médiation au musée de la Corse, lieu de réflexion sur la société corse est du plus grand intérêt pour échanger sur les pratiques. Cette exposition, proposée sur quelques mois, s'adressera en priorité aux habitants de la Corse et plus particulièrement aux scolaires. Il est donc primordial d'engager un travail de médiation en direction de ces publics.

Depuis les transferts de compétences de 1991 et surtout de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002, et enfin la loi NOTRE et la mise en place de la Collectivité de Corse, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la situation du patrimoine en Corse a beaucoup évolué. Ainsi aujourd'hui, la Collectivité de Corse définit et met en œuvre l'essentielle des politiques publiques à l'échelle de l'île. Cette nouvelle situation institutionnelle constitue un avantage intéressant pour poser des principes et des actions exemplaires. Des outils comme le PADDUC peuvent représenter des exemples d'aménagement de l'île.

Sans passéisme aucun, les formes bâties anciennes sont de véritables exemples d'intelligence humaine en faveur d'une utilisation raisonnée de la ressource du territoire. Les traditions populaires et les modes de vie, les savoirs et usages constructifs et agricoles et ce qu'ils ont généré comme formes et typologies bâties sont autant de leçons d'efficacité et d'humilité transposables dans le présent. Ainsi le patrimoine se révèle indissociable de la création architecturale contemporaine en démontrant sa capacité à s'inscrire dans notre quotidien et à occuper une place centrale dans les réflexions sur le développement de notre société et l'aménagement des territoires de la Corse.

#### **I) La diversité de l'héritage :**

Communément, le patrimoine corse est associé à des lieux sacrés comme nos sites préhistoriques, nos églises et chapelles à fresques, à l'architecture militaire de nos citadelles et tours littorales et à nos musées, espaces dédiés à l'étude et contemplation de collections du passé. Trop longtemps l'idée qu'un « grand patrimoine » devant être sauvegardé s'est fait aux dépens d'un patrimoine dit

« petit » ou vernaculaire, plus usuel et donc moins prestigieux.

Car depuis sa reconnaissance, il y a plus de deux siècles, le patrimoine connaît des évolutions pour couvrir aujourd'hui divers champs. Au-delà des traces matérielles, c'est aussi un ensemble de ressources héritées du passé que l'on considère comme un reflet et une expression de nos valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Le patrimoine, ou plus exactement les patrimoines, sont autant d'outils pour la construction des individus et des sociétés.

Si il entretient un rapport étroit avec le temps, le patrimoine se définit aussi largement au regard de l'espace, tant il est lié au territoire. L'insularité de la Corse et sa superficie pourtant moyenne révèlent une superposition de territoires qui forment une identité plurielle, ce que Gérard Lenclud a pu justement nommer une « île mosaïque ». Le patrimoine de la Corse est bien le témoin des caractéristiques géographiques et des dominantes économiques des territoires, notamment agricoles, pastorales et commerciales qui définissaient des espaces voués à la châtaigneraie, l'olivier, la vigne, le blé, l'élevage porcin, caprin ou ovin, la pêche et les échanges maritimes... C'est ainsi que des territoires comme le Cap Corse, la Balagne, la Castagniccia, le Niolu, le Fium'orbo, la Gravona, la Cinarca, le Taravu, l'Alta Rocca, etc. constitués sur des modèles d'organisations sociales et d'activités humaines très différents nous ont légués une grande diversité de patrimoines.

## **II) De l'architecture traditionnelle à la friche industrielle, l'exemple de la culture du châtaignier**

### **II.1 La civilisation du châtaignier**

Au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, la description de la Corse par Monseigneur Giustiniani signale la culture du châtaignier dans plusieurs villages, notamment dans les pieve du Bozio, Campoloro, Alesani, Vallerustie et précise pour l'Orezza :

*« La pieve a des châtaigniers en très grande quantité, que depuis peu de temps les habitants greffent et domestiquent et qui ne se fait en aucun autre endroit de l'île. Ils vivent d'ailleurs du produit de ces châtaigniers »<sup>1</sup>.*

Entre 1770 et 1794, le « *Plan Terrier général de la Corse* » confirme l'importance du châtaignier dans la vie de bon nombre de communautés, et particulièrement en Castagniccia où il occupe en moyenne plus de 70 % des terroirs. A l'inverse, la Balagne, la plaine orientale, d'Aleria à Bonifacio, et le Sartenais l'ignorent presque totalement.

Avec les grandes enquêtes statistiques du XIX<sup>ème</sup> siècle, la cartographie du châtaignier se précise. Au recensement agricole et forestier de 1841, la Corse, compte 31 551 hectares de châtaigneraies, pour atteindre, dans les décennies suivantes les chiffres records d'environ 35 000 hectares.

En Castagniccia, au cœur de la châtaigneraie, la population développe toute la gamme d'utilisation possible de l'arbre. L'importance de cette culture détermine l'aménagement des espaces, la construction de bâtiments de production (moulins, séchoirs), et jusqu'à la morphologie des habitations organisée autour de la *sala*.

---

<sup>1</sup> GIUSTINIANI, Agostino : Description de la Corse (1537). Préface, notes et traduction d'Antoine-Marie Graziani. Ajaccio : Editions Alain Piazzola, 1993, p. 155.

A partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les activités traditionnelles déclinent et la châtaigneraie est délaissée. Mais l'industrie propose un nouveau débouché, avec les usines d'acide gallique qui produisent du tanin pour la fabrication des cuirs.

Cette industrie connaît un essor durant la « *Belle Epoque* », grâce notamment, aux progrès techniques. C'est dans ce contexte historique, qu'une production de tanin se développe en Corse. Installées dans les vallées du Golo et du Fiumalto, et formant une couronne autour de la Castagniccia, six usines, ont exploité, durant près d'un siècle, la châtaigneraie insulaire.

Le premier atelier est établi sur la commune de Scata, au lieu-dit *Fabrica Vecchia*, en 1873, par le Bastiais Ours-Paul d'Angélis. En 1882, il s'associe avec les frères Galien, industriels à Longjumeau, pour construire l'usine de Campo Piano. Devant une demande croissante, trois nouvelles unités s'installent le long des voies ferrées, à Barchetta, Casamozza et Folelli.

En 1935, la nouvelle *société de Champlan et Folelli* regroupe les usines de Folelli et Barchetta, filiale d'une concentration industrielle exercée par la *Société française d'extraits tinctoriaux et tanans du Havre*. Parallèlement, entre 1928 et 1932, des Anglais construisent une usine à Ponte-Leccia. Ces établissements sont rapidement touchés par la crise des années 1930, Barchetta et Folelli ferment, Ponte-Leccia réduit son activité.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, la *Société de cellulose et des tanins corses*, filiale de la société Rey, reprend les usines de Barchetta, Folelli et Ponte-Leccia. Mais la production baisse, Folelli ferme en 1956, Barchetta et Ponte-Leccia en 1963.

Le terme friche, fut-elle industrielle, renvoie à un lieu en attente, en transition dans la perspective d'une affectation future. Dans le cas de Folelli, le terme convient d'autant plus que la friche a trouvé son avenir. En effet, le site devient un lieu de culture et de transmission, tout un symbole dans ces temps de profonds bouleversements.

De nombreuses traces patrimoniales des activités liées à la châtaigneraie sont encore visibles dans le paysage corse, les usines de tanin sont un exemple monumental. Depuis quelques années, un travail de mémoire permet de reconstruire cette histoire, et les friches industrielles interrogent et engagent à la réflexion.

## **II. 2 La friche de Barchetta**

A l'heure où les villes et les bâtiments construits répondent plus à des exigences court-termiste qu'à la singularité et aux rythmes de leurs environnements, les questionnements qui nourrissent cette réflexion trouvent son origine dans une volonté d'aborder le rapport qu'entretient l'architecture avec le temps.

La mondialisation, l'accélération des mouvements humains et l'évolution des consommations éloignent de plus en plus l'Homme des rythmes de son milieu. Le thème de ce projet de fin d'études s'inscrit dans une réflexion globale sur les rythmes en Corse, sur l'organisation spatiale et temporelle de l'île, qu'il s'agisse des rythmes naturels, socioculturels ou ambiants.

Territoire naturel singulier et exceptionnel, la Corse est aujourd'hui principalement

exploitée pour son potentiel touristique saisonnier et les déséquilibres de fréquentation et d'activités entre saisons hivernales et estivales sont significatifs.

Globalement, les rythmes naturels et socio-culturels sont très ignorés dans les projets d'aménagements territoriaux. À travers des recherches sur la manière de vivre et une enquête sur site, l'étude porte sur les questions de la temporalité et de la saisonnalité afin de concevoir un projet en symbiose avec le milieu.

Plus particulièrement, l'attention se porte sur le devenir d'anciens sites industriels de la vallée du Golo. L'île abrite de nombreux anciens sites industriels aujourd'hui symboles d'une activité économique passée. Le projet consiste à développer une stratégie de valorisation des richesses et du patrimoine local répondant aux variations des rythmes corses.

Les relations entre territoire, saisons et activités visent ici à nourrir une conception d'interventions adaptables pour des usages variés dans les différents temps journaliers et annuels. Le tourisme saisonnier de masse atteignant ses limites, la pérennisation des activités en Corse apparaît être un enjeu de développement raisonné majeur.

Dans un contexte où la création d'un objet architectural figé semble de plus en plus obsolète, la réflexion sur les rythmes s'est rapidement dirigée vers l'étude de la chronotopie et de ses apports dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture. Notion proposée par des chercheurs et architectes, elle refait surface ces dernières années.

Ainsi cette étude cible l'ancien site industriel de Barchetta fermé en 1963. Il s'agit ici d'unir les temporalités du lieu dans le projet de réappropriation de l'ancienne usine de tanin. Le développement d'un programme et d'un projet adapté et adaptable vise à drainer une activité touristique en phase avec les rythmes de son milieu.

### **III) Une exposition d'architecte : « Trà mare è monti, le double tropisme corse »**

La Corse avec ses paysages sauvages, diversifiés, saisissants et avec son identité culturelle affirmée, libère ses spécificités et son caractère avec une intensité rare. Ces deux tropismes - naturel et culturel - engagent l'architecte à renouveler sa pratique et à acquérir une acuité particulière pour fonder, à partir de ces ressources, un projet à l'identité marquée.

Le chemin de conception que j'aime à suivre, entre intuition et déduction, mène à des formes architecturales atypiques. La forme du projet est une figure simple et forte qui soulage la complexité des situations. Elle trouve toujours sa résonance avec son environnement, qu'il s'agisse du site, du territoire, des savoir-faire, de l'esprit des lieux, des traces de l'histoire.

L'exposition *Trà mare è monti* présente 11 projets conçus entre 2003 et 2021 dans la région des Deux-Sorru en Corse-du-Sud. Pour rendre compte de ce phénomène saisissant qui lie directement mer, montagne et architecture, une coupe-maquette au 1/1 000<sup>ème</sup> réalisée en châtaignier corse assemble les projets qui évoluent selon leur environnement et l'altitude de leur site.

La deuxième partie de l'exposition plonge le visiteur à l'échelle même de l'architecture en exposant les projets à l'aide de maquette toutes conçues à l'échelle du 1/25<sup>e</sup>. Ces architectures libèrent leur forme, dansent et vibrent les unes par rapport aux autres, confirment leurs origines propres et leurs aspérités locales.

Des dessins de grandes dimensions qui entourent l'espace d'exposition participent à l'immersion dans l'architecture des villages corses. Ils cherchent à la fois à révéler et à partager les qualités et spécificités de ces architectures traditionnelles mais aussi à relater un travail d'observation minutieux de leurs formes, leur masse et des espaces qui les lient.

Des carnets présentent plus spécifiquement l'aventure de la conception des projets par le dessin.

Enfin un film constitué de plans-séquences en noir et blanc recompose un paysage naturel, culturel, géographique et sonore pour chaque projet.